

RÉSULTATS DE L'UTILISATION D'ANTIBIOTIQUES ET ANTIBIORÉSISTANCE CHEZ LES ANIMAUX EN 2024 : BILAN À LA FIN D'UN CYCLE D'ACTIVITÉS

En 2024, un cycle d'activités lancé dans le cadre de la « Vision 2024 » de l'AMCRA, de la deuxième Convention antibiotiques et du premier Plan d'Action national *One-Health* contre les résistances aux antimicrobiens, s'est clôturé. Plusieurs indicateurs utilisés pour monitorer l'évolution de l'usage des antibiotiques et de l'antibiorésistance chez les animaux en Belgique montrent des signaux positifs : parmi les quatre objectifs de réduction de l'usage des antibiotiques, trois ont été atteints et la résistance aux antibiotiques diminue chez les animaux producteurs de denrées alimentaires. Le pourcentage des exploitations ayant une utilisation élevée d'antibiotiques a également diminué dans tous les secteurs monitorés. Pour la première fois, des chiffres d'utilisation des antibiotiques ont été publiés en 2024 pour les bovins laitiers et viandeux ainsi que pour les dindes et toutes les catégories des poules pour la filière poulets de chair et poules pondeuse.

La résistance aux antibiotiques est une menace pour la santé publique et animale. Des efforts multiples sont réalisés afin de préserver l'activité des antibiotiques à l'échelle nationale et internationale. En Belgique, le secteur animal a pris des engagements qu'on retrouve dans la « [Vision 2024](#) » de l'AMCRA, la deuxième [Convention antibiotiques](#) et le [Plan d'Action national One-Health contre la résistance aux antimicrobiens](#). À la fin d'un cycle, le bilan peut être réalisé à partir des résultats publiés et détaillés dans le [rapport BelVet-SAC](#). Les résultats sont présentés ci-dessous avec, en perspective, les nouveaux objectifs publiés dans la « [Vision 2030](#) » de l'AMCRA.

1. **La vente totale d'antibiotiques a été réduite de 59,9 % par rapport à 2011.** La réduction cumulative est élevée, mais l'objectif de réduction de 65 % n'a pas été atteint suite à une augmentation de la vente mesurée en 2024 par rapport à 2023 (+ 6,3 %). Le résultat de 2024 est en contre tendance par rapport aux trois dernières années. Il est en partie probablement dû à l'émergence du virus de la fièvre catarrhale ovine en Belgique, qui a eu de nombreuses conséquences sur la santé des ruminants, y inclus la prédisposition à des infections bactériennes secondaires. L'augmentation observée en 2024 ne modifie pas l'objectif de réduction de 70 % de la vente totale d'antibiotiques d'ici 2030.
2. **La vente d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques a été réduite de 89,1 % par rapport à 2011.** L'objectif de réduction de 75 % a été largement atteint en 2024 grâce à une réduction progressive et continue, année après année, de l'utilisation d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques. Ce beau résultat a été obtenu par autorégulation et par des initiatives de l'industrie des aliments pour animaux. La perspective est l'arrêt de la production d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques en 2027.
3. **La vente de (fluoro)quinolones et de céphalosporines de 3^e et 4^e générations** (antibiotiques d'importance critique avec priorité élevée pour la santé humaine) **a été réduite de 81,0 % par rapport à 2011.** L'objectif de réduction de 75 % a été largement atteint grâce à une forte réduction de 21,7 % en 2024 par rapport à 2023. Il s'agit d'un résultat encourageant qui fait progresser les secteurs vers une réduction de 90 % attendue d'ici 2030.
4. **La vente de colistine** (antibiotique d'importance critique avec priorité élevée pour la santé humaine) **a correspondu à 0,69 mg/kg de biomasse en 2024.** L'objectif à long terme est de maintenir la vente de colistine au-dessous d'1 mg/kg de biomasse. Depuis 2012, la vente de colistine a été réduite de 85,4 %.

Un objectif fixé pour la fin 2024 et à poursuivre durant les années à venir, est l'atteinte d'un maximum de 1 % d'utilisateurs en zone d'alarme¹. Il s'agit d'exploitations caractérisées par une utilisation structurellement élevée d'antibiotiques. Sur la base des chiffres d'usage observés en 2024, **cet objectif a été atteint chez les porcelets non sevrés, truies et verrats et les poulets de chair.** Par rapport à 2023, dans toutes les autres catégories d'animaux, le pourcentage d'utilisateurs en zone d'alarme a diminué et s'élève en 2024 à 1,7 et 1,9 % respectivement chez les porcs d'engraissement et les porcelets sevrés et à 3,7 % chez les veaux de boucherie.

¹ Définition dans l'annexe 3 de la Convention antibiotiques 2021-2024 : <https://favv-afscfa.be/fr/antibioresistance-convention-nationale-2021-2024-relative-lusage-responsable-dantibiotiques-chez-les>

Une primeur pour 2024 est la publication dans le rapport BelVet-SAC des résultats d'utilisation d'antibiotiques chez les bovins laitiers et viandeux, les dindes et toutes les poules de la filière poulets de chair et poules pondeuses. Sur la base de ces premières données, on peut conclure que l'utilisation la plus élevée d'antibiotiques dans les exploitations bovines se situe chez les veaux de moins de trois mois à cause de la sensibilité plus élevée aux infections chez ces jeunes. Par contre, chez les bovins laitiers adultes, l'utilisation de tubes intra-mammaires contenant des céphalosporines de 3^e et 4^e générations mérite l'attention, puisque 2/3 de la vente globale de ces molécules en Belgique est constituée par des tubes intra-mammaires. Parmi toutes les catégories des poules et dindes, l'utilisation la plus élevée se situe chez les dindes qui dépassent ainsi le niveau d'usage mesuré chez les poulets de chair. Ce résultat montre l'importance de la collecte de l'utilisation d'antibiotiques dans toutes les exploitations et pour toutes les espèces et types de production, afin de réduire et d'améliorer l'usage d'antibiotiques de manière généralisée. **L'analyse de l'évolution de l'usage des antibiotiques chez ces nouvelles espèces et catégories d'animaux permettra de travailler, à partir de 2026, à l'élaboration de trajets de réduction avec des objectifs spécifiques à ces espèces.**

La résistance aux antibiotiques de la bactérie indicatrice Gram négative *Escherichia coli* est en diminution chez la plupart des animaux producteurs de denrées alimentaires et stable pour les jeunes bovins viandeux. La tendance est à la baisse, mais plusieurs résultats coexistent : la prévalence de certains profils de résistance est historiquement très faible, par exemple à l'égard de la colistine, tandis que pour d'autres types de résistance, on observe une diminution plus ou moins marquée, comme chez les souches d'*E. coli* productrices de BLSE qui diminuent très fortement chez les porcs, mais de manière moins marquée chez les veaux de boucherie. Au niveau des bactéries indicatrices Gram positives *Enterococcus faecalis* et *E. faecium*, la résistance a diminué pour les catégories où elle était la plus élevée (veaux de boucherie et les poulets de chair) et est restée stable pour les autres catégories animales.

Avec l'ambition de poursuivre les démarches entamées et d'élargir les efforts déployés à tous les secteurs, y compris ceux des animaux de compagnie et des chevaux, les autorités ont commencé des consultations avec les organisations sectorielles afin de développer une **nouvelle Convention antibiotiques et un nouveau Plan d'Action national One-Health contre les résistances aux antimicrobiens**. Ces initiatives soulignent l'importance de la collaboration entre les autorités et les organisations sectorielles pour la réalisation des objectifs fixés.

Pour plus d'informations

Dr Fabiana Dal Pozzo – coordinatrice d'AMCRA

0479 56 04 20

fabiana.dalpozzo@amcra.be

AMCRA est le centre de connaissances concernant l'usage d'antibiotiques et l'antibiorésistance chez les animaux en Belgique. AMCRA a pour mission 1) de prévenir l'antibiorésistance afin de préserver la santé humaine et animale ainsi que le bien-être des animaux, 2) d'œuvrer pour une réduction rationnelle de l'utilisation d'antibiotiques et une politique durable des antibiotiques en médecine vétérinaire en Belgique, 3) d'analyser, communiquer et sensibiliser. Pour de plus amples informations : www.amcra.be

La « Convention antibiotiques relative à l'usage responsable des antibiotiques chez les animaux, établie entre les autorités fédérales et tous les partenaires en vue de lutter contre la résistance antimicrobienne » pour la période 2021-2024 a été signée par le gouvernement fédéral représenté par les ministres de la Santé publique et de l'Agriculture, les organisations sectorielles *pharma.be*, ABS, BFA, Boerenbond, FWA, les organisations sectorielles (Landsbond Pluimvee et VEPEK), les associations de vétérinaires UPV, VeDa et SAVAB-Flanders, les conseils régionaux de l'Ordre des Vétérinaires (CRFOMV en NGROD), les associations de santé animale ARSIA et DGZ, les gestionnaires de cahiers des charges Belbeef, Belplume, Belpork, BVK asbl, Codiplan, MilkBE, Registre AB et AMCRA.

Les résultats détaillés de vente et d'utilisation des antibiotiques chez les animaux en Belgique sont disponibles dans le dernier rapport BelVet-SAC (www.afmps.be). Une synthèse des résultats de vente, d'utilisation et de résistance, ainsi que des activités des organisations signataires de la Convention antibiotiques peut être consultée dans les rapports publics disponibles sur les sites www.amcra.be et www.afsca.be